

ALTER-CDEN du mardi 14 Février 2012

Nous,
parents, élus, enseignants, citoyens, réunis
à l'appel de la FSU, de l'UNSA-éducation, du
SGEN-CFDT, de la FCPE, de l'Association des
Maires du Jura avons rédigé ce

cahier de doléances

pour la défense de l'École publique dans le Jura

pour un système éducatif ambitieux



Bilan des mesures de carte scolaire depuis 2001

La France est un des pays de l'OCDE qui investit le moins dans son école primaire. La dépense annuelle d'éducation par élève de primaire est inférieure de 24% à la moyenne des pays de l'OCDE. Et pourtant ce gouvernement continue à supprimer des postes. Dans l'éducation nationale, 80000 postes ont disparu depuis 5 ans.

Cette année, 14500 postes doivent être supprimés : 5700 dans le primaire alors que l'on prévoit 6000 élèves supplémentaires ; 6550 pour les collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels pour environ 25000 élèves de plus.

Dans les écoles, la répartition se traduit par 154 suppressions de postes pour notre académie qui est une des plus ponctionnées. Dans sa répartition le recteur a une nouvelle fois décidé de frapper durement le Jura sans prendre en compte la ruralité de notre département.

- Depuis 10 ans, le Jura a rendu 110 postes. Cette année il doit encore en rendre 61 ;

- Fermetures massive de classes, d'écoles (+ de 60% de communes n'ont plus d'école) ;

- Augmentation du temps de transport des élèves ;

- Déscolarisation en maternelle ;

- Hausse des effectifs dans les classes, de la taille des écoles ;

- Disparition des postes de RASED laissant de nombreux élèves en difficulté sans aide adaptée ;

- Quasi disparition de formation continue des enseignants ;

- Disparition de postes de remplaçants ...

C'est un champ de ruine que laisserait en l'état la carte scolaire 2012.

Dans l'académie, 177 postes sont retirés dans le second degré. Ceci représente 2,4% des postes, alors que les effectifs baisseraient de 0,75%.

Les collèges sacrifiés

Les collèges du Jura ont perdu 90 Equivalents Temps Plein depuis 10 ans (- 1 poste par tranche de 4,4 élèves de moins). Moins 13,6 pour la rentrée 2012 malgré une nouvelle hausse des prévisions d'effectifs. Résultats :

- Disparition de la prise en compte des critères

sociaux dans l'attribution des moyens ;

- Seuils pour une ouverture de classe à 30 en 4^e et 3^e, avec des effets redoutables (une cohorte de 60 élèves, pas de possibilité de faire 3 classes - manque de place dans les salles de cours comme à Chaussin) ;

- Établissements, souvent ruraux, particulièrement touchés par une baisse de leur dotation et surtout de leurs heures postes par rapport aux constats rentrée 2011 : Chaussin - 39,5, Mont-Sous-Vaudrey - 42,9, les Rousses - 24, Saint-Laurent - 55,9 ...

- Établissements urbains avec quatre niveaux chargés (par exemple, Briand - Lons) ;

- Regroupements pédagogiques aberrants en Langues (LV1 et LV2 ensemble) ;

- Non-respect des horaires statutaires : pas de possibilité de mettre en place à la fois les Itinéraires de Découverte (2h), les groupes en physique, SVT, techno...

Dans les lycées, une carte des formations qui se réduit comme peau de chagrin

Cette année encore la carte de l'offre de formation est considérablement rognée, réduisant considérablement les possibilités d'orientation des élèves. Parmi les fermetures, on remarque particulièrement :

- Lycée Jean Michel - Lons : suppression du BTS « Commerce » - 24 places ;

- LP Le Corbusier - Lons (- 33 places) dont :

- Regroupement des Bac pro « assistant en architecture » et « installation des systèmes énergétiques et climatiques » - 15 places ;

- LP Montciel - Lons : regroupement des Bac pro « comptabilité » et « secrétariat » - 18 places et une classe à 30 !!!

- LP Saint Amour : fermeture du CAP « Mouleur - noyauteur » ouverte à grands frais en 2009 (110 000 € dépensés par la Région) - 6 places ;

- Quelques sections ouvertes qui ne compensent pas les fermetures, au final c'est près de 80 places en moins et autant de possibilités d'orientation de moins...

Nos propositions

Scolariser tous les élèves dans de bonnes conditions

Pour les élèves

- Possibilité d'accueillir les enfants en maternelle dès 2 ans ;
- Revoir les effectifs à la baisse pour une meilleure prise en charge (25 élèves maximum collèges, lycées et écoles) ; au collège, au lycée (15 ou 18 pour les groupes de langues vivantes et sciences et technologie) ; en lycée professionnel 24 élèves maxi et 12 maxi en CAP ;
- Revenir au BAC Pro en 4 ans ;
- Proposer de formations diverses à des métiers correspondant aux attentes des jeunes ;
- Moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire (20 élèves maximum en école et en collège) ;
- Assurer la continuité du service public avec des titulaires remplaçants ;

Autour des élèves

- Plus d'infirmières, de médecins scolaires et d'assistantes sociales pour la prévention, la détection et la prise en charge ;
- Recrutement de conseillers d'orientation psychologues et maintien dans les établissements ;
- Maintien des postes de conseillers principaux d'éducation ;
- Temps de décharge pour les directions d'école et personnels d'aide à la direction ;
- Revenir sur les retraits d'emplois des personnels administratifs dans les services de l'éducation nationale ;

Des personnels formés et pérennes

- Augmenter les recrutements dans les métiers de l'éducation ;
- Garder les moyens pour la formation initiale et continue des enseignants (retour à une formation initiale et continue de qualité à l'IUFM) ;
- Augmenter le recrutement des AED (surveillants) dans les collèges et lycées ;
- Transformer les emplois précaires (AVS, EVS etc...) en emplois pérennes et statutaires ;

Aider les élèves en situation difficile

- Remettre « l'enfant au centre de l'école », développer les mesures qualitatives qui permettent à chaque élève de réussir sa scolarité ;
- Maintenir des postes de Réseau d'Aide (RASED) et tous les emplois qui permettent la prise en charge des enfants en difficulté ;
- Fournir les moyens d'une bonne prise en charge du handicap dans le système éducatif et la professionnalisation de l'accompagnement du handicap avec des personnels formés et pérennes ;

Développer l'accès à la culture

- Recréer des postes pour les associations péri-scolaires ;
- Recréer des postes pour les activités culturelles et artistiques ;

Permettre un bon fonctionnement du service public et l'aménagement des territoires

- Supprimer la prime de « résultats » du recteur ;
- Voter une loi modificative de correctif budgétaire pour donner une réalité au moratoire ;
- Élever la dépense publique pour l'éducation nationale à 7,5 % du PIB ;

En finir avec la remise en question des services publics

- En finir avec la mise en concurrence des écoles, des établissements, des formations ;
- Arrêter les transferts de formations en particulier du public vers le privé ;
- Garantir la péréquation, en particulier des territoires riches vers les territoires pauvres et non subir une péréquation à l'envers ;
- Prendre en compte les investissements réalisés ou programmés de la commune concernée par une éventuelle fermeture ;
- Maintenir la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la construction des écoles ;
- Garantir la concertation et l'accord entre communes résidentes et communes d'accueil avant l'inscription des élèves ;
- Faire en sorte que les enfants n'aient pas plus d'un quart d'heure de déplacement pour se rendre à l'école ;
- Maintenir les écoles de proximité rurale et de quartier ;
- Refuser le projet de l'IA d'écoles à 6 classes minimum exiger une remise à plat du schéma territorial et inverser sa logique ;
- Refuser la création de grosses écoles (par ex : 10 classes et plus).

les actions à venir

pour obtenir le moratoire d'ici la rentrée 2012

- création d'un collectif départemental pour la défense de l'École publique dans le Jura et pour un système éducatif ambitieux
- audience au recteur
- délégation jurassienne au ministère de l'éducation nationale
- retourner voir nos parlementaires (et on leur dit : vous sortez, les permanences c'est nous !)
- interpellier les candidats aux présidentielles et leur parti politique, exiger qu'ils se prononcent sur le moratoire et s'engagent à sa réalisation
- s'inviter au comité départemental de l'UMP

Rendez-vous pour la mise en place de ce collectif

le jeudi 15 mars à 17h30 au Centre social

rue de Pavigny à Lons le Saunier

pour les écoles du Jura, il faudrait 198,5 postes

Dans les écoles

Pas de classes à plus de 25 élèves

Calcul sur la base de 24 de moyenne pour éviter les effets de moyennes 101 postes.

Pour les ZEP

Pas de classes à plus de 20 élèves : 10 postes.

	postes
MATERNELLE	25
1_2 CLASSES	2
3_CLASSES	11
4_CLASSES	15
5_ET_PLUS	48
Total	101

Scolarisation des moins de trois ans

Pour scolariser 50 % d'une tranche d'âge soit 1423 élèves (909 élèves supplémentaires) : 38 postes.

RASED

Sur la base d'un rased complet pour 1000 élèves (1 psychologue, un rééducateur, deux maîtres d'aide à dominante pédagogique) : 39,5 postes.

Remplacement

Au mois de février 2010 il y a eu 204 demies journées non remplacées pour 22 demies journées de classes : 9,5 classes non remplacées en moyenne par jour : 10 postes.

Formation continue

Il faudrait ajouter à ces postes un nombre de titulaires remplaçants permettant à chaque enseignant d'avoir accès à de la formation continue à hauteur de ce qui est prévu dans la loi.

Formation Initiale

Afin de remettre en place une vraie formation initiale il faudra créer des postes de stagiaires à hauteur des besoins. La FSU revendique deux vraies années de formation rémunérée.

Document SNUipp-FSU 39

	Psychologue			Rééducateur			Maître d'aide à dominante pédagogique		
	existant	besoin	écart	existant	besoin	écart	existant	besoin	écart
Dole 1	3	4	1	1	4	3	5	8	3
Dole 2	2	3	1	0	3	3	4	6	2
Dole 3	2	3	1	1	3	2	3	6	3
Lons 1	3	3	0	2	3	1	5	7	2
Lons 2	2,5	3	1	2	3	1	3	7	4
Champagnole	3	4	1	1	4	3	3	8	5
Saint Claude	3	3	0	1	3	2	5	6	1
			5			15			19